

Partie condamnée qui n'exécute pas l'arbitrage

Par **Ruben715**, le **19/09/2016** à **18:38**

Bonsoir,

J'étais en train de relire mes cours lorsque j'ai aperçu qu'il me manquait une partie concernant la sanction applicable à la partie condamnée lors d'un arbitrage qui n'exécute pas sa sentence.

Quelle est le risque pour la partie condamnée de ne pas exécuter sa sentence ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/09/2016** à **08:13**

Bonjour

Une décision arbitrale ne peut faire l'objet d'une exécution forcée, uniquement s'il y a eu une ordonnance d'exequatur rendu par le TGI territorialement compétent.